

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE ORDINAIRE**

**13 JANVIER 2025
20 H**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 13 janvier 2025, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Joel Bélanger, *directeur général*
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de précision quant au nombre de logements générés par la construction de quatre bâtiments principaux multifamiliaux sur la rue Riendeau;
- Demande de clarification quant à l'abrogation de la résolution 2024-187 par l'adoption du premier projet de P.P.C.M.O.I. n° 2024-094 pour le 2667-2669, rue Riendeau;
- Demande de précision quant à la modification apportée au règlement 661 concernant la sécurité, la paix et l'ordre;
- Demande de clarification quant à la modification apportée au règlement 529 concernant les nuisances et pour prohiber le tir à la carabine et la chasse;
- Demande de clarification concernant l'adoption du second projet de P.P.C.M.O.I. n° 2024-087 pour le 3697, chemin de la Baronnie;
- Demande d'information quant à l'acquisition du lot 6 638 719;
- Demande d'information quant à la possible présence de terrains contaminés près de la rue Vincent-Chornet;
- Demande d'information concernant le règlement 996 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 21 800 \$ pour en acquitter le coût;
- Demande d'information concernant les projets envisagés pour le lot 6 638 719.

Fin de la première période de questions.

DÉPÔTS

Dépôts – Mouvement de personnel

La greffière prend acte des dépôts suivants :

- *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel syndiqué* numéro MP-2025-01 préparé par le Service des ressources humaines en date du 8 janvier 2025;
- *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel cadre* numéro MP-2025-01 préparé par le Service des ressources humaines en date du 8 janvier 2025;

- *Tableau des changements apportés aux conditions de travail du personnel cadre* préparé par le Service des ressources humaines en date du 8 janvier 2025.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2025-001

Approbation du procès-verbal Séance ordinaire 2 décembre 2024

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2025-002

Approbation du procès-verbal Séance extraordinaire budget 9 décembre 2024

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire budget tenue le 9 décembre 2024, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2025-003

Approbation du procès-verbal Séance extraordinaire autres 9 décembre 2024

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire autres tenue le 9 décembre 2024, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2025-004

Approbation des comptes – Décembre 2024

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, soit 9 849 267,94 \$ au fonds d'administration, 2 764 658,68 \$ au fonds des dépenses en immobilisation,

pour un total de 12 613 926,62 \$, préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de décembre 2024.

Certificat de la trésorière numéro 3981

ADOPTÉE.

2025-005 Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2024

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2024 de 261 788 \$ au fonds d'administration et de 799 357 \$ en projets d'investissement, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 8 janvier 2025 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2025-01 Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 995 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances pour l'année 2025

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement 995 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances pour l'année 2025.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2025-02 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 996 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 21 800 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement 996 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 21 800 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2025-03 Avis de motion – Règlement 997 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2025

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement 997 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2025.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

2025-006 Adoption – Règlement 529-12 modifiant l'article 16 du règlement 529 concernant les nuisances et pour prohiber le tir à la carabine et la chasse afin d'ajouter la voie publique aux entraves à la circulation

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 529-12 modifiant l'article 16 du règlement 529 concernant les nuisances et pour prohiber le tir à la carabine et la chasse afin d'ajouter la voie publique aux entraves à la circulation.

ADOPTÉE.

2025-007 Adoption – Règlement 661-7 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix et l'ordre afin de prévoir une interdiction d'attroupement sur la voie publique

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 661-7 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix et l'ordre afin de prévoir une interdiction d'attroupement sur la voie publique.

ADOPTÉE.

2025-008 Adoption – Règlement 985-3 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de modifier les annexes « A » et « H »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

CONSIDÉRANT que des changements ont été apportés au projet de règlement et qu'ils ne sont pas de nature à changer l'objet du projet de règlement déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 985-3 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de modifier les annexes « A » et « H ».

ADOPTÉE.

2025-009 Adoption – Règlement 994 décrétant des travaux d'aménagement d'une plage urbaine au parc de la Commune et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 050 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 994 décrétant des travaux d'aménagement d'une plage urbaine au parc de la Commune et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 050 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

**2025-010 Adoption premier projet
Permettre la construction de quatre bâtiments principaux multifamiliaux 50, 60, 70 et 80, rue Riendeau**

CONSIDÉRANT le projet de construction de 4 bâtiments principaux multifamiliaux aux adresses projetées du 50, 60, 70 et 80, rue Riendeau comprenant chacun 72 unités d'habitation;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 21 février 2024 du projet de loi 31 qui permet à la Ville d'autoriser un projet d'habitation qui déroge à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution cadre 2024-133 qui fixe les balises du pouvoir de dérogation;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2024-113 du 4 décembre 2024, le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet et s'est assuré de respecter les critères d'évaluation de l'article 22 du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 807 ainsi que du règlement 848 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le projet de construction de 4 bâtiments principaux multifamiliaux aux adresses projetées du 50, 60, 70 et 80, rue Riendeau comprenant chacun 72 unités d'habitation selon les plans déposés par le requérant le 15 novembre 2024 et datés du 24 septembre 2024, version 2 et conditionnellement à l'obtention d'un permis de construction, ainsi que toute autre autorisation municipale normalement requise dans le cadre de la réalisation du projet;

DE PRÉVOIR une assemblée publique de consultation le 27 janvier 2025 afin d'expliquer le projet de construction et entendre toute personne ou organisme désirant s'exprimer à ce sujet;

QUE la présente autorisation est valide jusqu'au 21 février 2027.

ADOPTÉE.

2025-011

Abrogation de la résolution 2024-187 – P.P.C.M.O.I. n° 2024-046
Adoption premier projet – P.P.C.M.O.I. n° 2024-094
Permettre l'aménagement d'un troisième logement malgré la largeur du terrain et sans modification à l'aire de stationnement
2667-2669, rue Riendeau

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après nommé « P.P.C.M.O.I. ») n° 2024-046 lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2024;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue le 26 août 2024 où il a été soulevé un enjeu concernant le réaménagement de la cour avant par rapport à la propriété voisine;

CONSIDÉRANT que le demandeur a modifié son projet en conséquence et qu'il y a lieu d'abandonner la procédure d'adoption du P.P.C.M.O.I. n° 2024-046;

CONSIDÉRANT la nouvelle demande de P.P.C.M.O.I. présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un troisième logement malgré la largeur du terrain et sans modification à l'aire de stationnement, portant le numéro 2024-094;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2024-105 du 4 décembre 2024, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande de P.P.C.M.O.I. n° 2024-094;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ABROGER la résolution 2024-187 et ainsi abandonner la procédure d'adoption du P.P.C.M.O.I. n° 2024-046;

D'AUTORISER la demande de P.P.C.M.O.I. n° 2024-094 afin de permettre l'aménagement d'un troisième logement, situé au 2667-2669, rue Riendeau, dans la zone H-465, le tout selon les plans déposés le 1^{er} décembre 2024 par le requérant, version 2, afin de régulariser les non-conformités suivantes :

- La largeur du terrain est de 14,7 mètres alors que la largeur minimale du terrain devrait être de 18 mètres;
- Le nombre de cases de stationnement est de 4 alors que le nombre minimal devrait être de 5 cases.

ADOPTÉE.

**2025-012 Adoption second projet – P.P.C.M.O.I. n° 2024-087
Permettre l'ajout d'usages de remplacement
3697, chemin de la Baronnie**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après nommé « P.P.C.M.O.I. ») présentée par le requérant afin de permettre l'ajout d'usages de remplacement à la liste des usages existants;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2024-085 du 10 octobre 2024, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT le premier projet de résolution 2024-299 adopté lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2024-087 afin de permettre l'ajout d'usages de remplacement identifiés dans l'annexe A en pièce jointe, en bonifiant la liste des usages de remplacement autorisés au règlement 707 prévu au tableau 30 de l'article 438, situé au 3697, chemin de la Baronnie.

ADOPTÉE.

**2025-013 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-075
Permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel
2266, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel en installant des colonnes de soutènement aux balcons existants situé au 2266, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-108 du comité consultatif d'urbanisme datée du 4 décembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-075 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel en installant des colonnes de soutènement situé au 2266, route Marie-Victorin, dans la zone C-612, le tout, selon la demande de permis de construction modifiée et déposée par les requérants en date du 8 novembre 2024.

ADOPTÉE.

2025-014

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-063

**Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel
213, rue Geoffrion**

CONSIDÉRANT la demande reçue visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel par la rénovation du garage et l'ajout d'une aire habitable au-dessus situé au 213, rue Geoffrion;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-111 du comité consultatif d'urbanisme datée du 4 décembre 2024 recommandant au conseil de refuser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de P.I.I.A. n° 2024-063 visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel situé au 213, rue Geoffrion, dans la zone H-450, le tout, selon les plans déposés par le requérant datés du 4 novembre 2024, version 4, en s'appuyant sur les critères et objectifs de l'article 82.4 du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 848.

ADOPTÉE.

2025-015

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-100

**Permettre l'ajout d'une enseigne murale et la modification d'enseignes directionnelles destinées au service à l'auto
321, boulevard de la Marine
McDonald's**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'ajout d'une enseigne murale et la modification d'enseignes directionnelles destinées au service à l'auto au 321, boulevard de la Marine;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-110 du comité consultatif d'urbanisme datée du 4 décembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-100 afin de permettre l'ajout
d'une enseigne murale et la modification d'enseignes directionnelles destinées
au service à l'auto au 321, boulevard de la Marine, dans la zone C-502, le tout,
selon les plans déposés par le requérant en date du 5 novembre 2024,
version 1.

ADOPTÉE.

2025-016

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-101
Permettre la modification d'une enseigne détachée
2060, route Marie-Victorin
La Petite Trousse

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'une
enseigne détachée au 2060, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-107 du comité consultatif
d'urbanisme datée du 4 décembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser
la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère
Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-101 afin de permettre la
modification d'une enseigne détachée au 2060, route Marie-Victorin, dans la
zone C-602, le tout, selon la demande de certificat d'autorisation déposée par
les requérants en date du 5 novembre 2024.

ADOPTÉE.

2025-017

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-103
Permettre la modification d'une enseigne murale
303, boulevard de la Marine
Familiprix

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'une
enseigne murale au 303, boulevard de la Marine;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-109 du comité consultatif
d'urbanisme datée du 4 décembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser
la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-103 afin de permettre la
modification d'une enseigne murale au 303, boulevard de la Marine, dans la
zone C-502, le tout, selon la demande de certificat d'autorisation déposée par
le requérant en date du 14 novembre 2024, conditionnellement à ce que la
structure de l'enseigne soit peinte de la même couleur que le revêtement
métallique sur laquelle elle est apposée.

ADOPTÉE.

2025-018 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-106
Permettre l'installation d'une cheminée pour un bâtiment principal résidentiel
35, rue Massue

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'installation d'une cheminée pour un bâtiment principal résidentiel située au 35, rue Massue;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-106 du comité consultatif d'urbanisme datée du 4 décembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-106 afin de permettre l'installation d'une cheminée pour un bâtiment principal résidentiel situé au 35, rue Massue, dans la zone H-632, le tout, selon la demande de certificat d'autorisation déposée par le requérant en date du 8 novembre 2024.

ADOPTÉE.

2025-019 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-108
Permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel
1487, chemin de la Rivières-aux-Pins

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel en remplaçant la toiture situé au 1487, chemin de la Rivière-aux-Pins;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-112 du comité consultatif d'urbanisme datée du 4 décembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-108 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel en remplaçant la toiture, situé au 1487, chemin de la Rivière-aux-Pins, dans la zone I-207, le tout, selon la demande de permis déposée par la requérante en date du 2 décembre 2024.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2025-020 Autorisation de dépenses – Programme d'aide à la voirie locale
Volet — Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses de 376 772,37 \$ taxes incluses, relatives aux travaux d'amélioration et frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.

2025-021

Octroi de contrat – Entretien et soutien des logiciels PG Solutions pour l'année 2025

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien et au soutien des logiciels informatique de la firme PG Solutions;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* exonérant le présent contrat de la procédure d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière en date du 7 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à PG Solutions Inc., un contrat de 170 505,65 \$ taxes incluses
pour l'entretien et le soutien des logiciels PG Solutions pour l'année 2025,
conformément à la facturation datée du 1^{er} décembre 2024.

Certificat de la trésorière numéro 3980

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2025-022 Acte de vente – Lot 6 638 719 – Péтромont inc. et Péтромont, société en
commandite
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la convention d'achat-vente amendée et refondue ainsi que
ses amendements, intervenus par la résolution 2017-086, le 6 février 2017,
entre la Ville de Varennes et Péтромont inc. et Péтромont, société en
commandite;

CONSIDÉRANT les offres d'achat conclues par la Ville pour la revente de ces
terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'un acte de vente pour l'achat du lot
6 638 719 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, avec
Péтромont inc. et Péтромont, société en commandite, par monsieur le maire
Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice
des Services juridiques et greffe, ou en son absence la directrice adjointe, pour
et au nom de la Ville de Varennes et ce, conditionnellement à la réception de
tous les documents nécessaires pour procéder à la transaction.

ADOPTÉE.

**2025-023 Nomination du maire suppléant pour la période de mars 2025 à
octobre 2025**

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE monsieur le conseiller Guillaume Fortier soit nommé maire suppléant
pour la période couvrant les mois de mars 2025 à octobre 2025 inclusivement.

ADOPTÉE.

2025-024

Renouvellement de gré à gré – Assurances de dommages – Regroupement Varennes/Sainte-Julie – Terme 2024-2025 et 2025-2026

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente du regroupement Varennes / Sainte-Julie relative à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2023-2028;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant Fidema Groupe conseils inc., pour le renouvellement des assurances du bloc A soit biens, bris d'équipements et délits, pour le bloc B, responsabilité civile primaire, complémentaire, excédentaire et responsabilité municipale, ainsi que pour le bloc C assurances automobile des propriétaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUVELER de gré à gré les contrats d'assurances de dommages de la Ville pour les blocs A et C du 1^{er} décembre 2025 au 1^{er} décembre 2026 et pour le bloc B, du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2026, aux assureurs suivants :

Assurances	Assureurs	Courtiers
A) Biens, bris équipements et délits	Beneva	Assureur direct
B) Assurance responsabilité civile primaire, complémentaire, excédentaire et municipale	Lloyd's, Trisura et Economical	BFL Canada & Associés
C) Automobile	Northbridge	BFL Canada & Associés

D'OCTROYER le contrat pour le renouvellement de l'assurance bien, bris d'équipements et délit à Beneva, pour 17 937,22 \$ taxes incluses;

D'OCTROYER le contrat pour le renouvellement de l'assurance responsabilité civile primaire, complémentaire, excédentaire et municipale à Lloyd's, Trisura et Economical pour 320 821, 07 \$ incluant les taxes applicables ainsi que les frais de courtage;

D'OCTROYER le contrat pour le renouvellement de l'assurance automobile des propriétaires à Northbridge, pour 60 136,62 \$ incluant les taxes applicables ainsi que les frais de courtage;

DE VERSER 50 676 \$ constituant la quote-part de la Ville aux fonds de garantie collectif;

D'AUTORISER la directrice des Services juridiques et greffe ou en son absence, la directrice adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE.

2025-025 **Autorité régionale de transport métropolitain**
Quote-part 2025

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement de la quote-part 2025 correspondant à 1 776 398 \$, réparti en 12 versements mensuels égaux à l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Certificat du trésorier numéro 3978

ADOPTÉE.

2025-026 **Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable**
Budget et quote-part 2025

CONSIDÉRANT que le 18 octobre 2024, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, a adopté son budget pour l'exercice financier 2025 (résolution 24-5532);

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2025 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie Saint-Amable, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 18 octobre 2024;

D'AUTORISER le paiement de la quote-part d'un montant de 1 859 253 \$ pour l'année 2025.

ADOPTÉE.

2025-027 **Régie intermunicipale du Centre Multisports Régional**
Budget et quote-part 2025

CONSIDÉRANT que le 17 octobre 2024, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre Multisports Régional a adopté son budget pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale du Centre Multisports Régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2025 de la Régie intermunicipale du Centre Multisports Régional, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 17 octobre 2024;

D'AUTORISER le paiement de la quote-part d'un montant de 188 620 \$ pour l'année 2025.

ADOPTÉE.

**2025-028 Calendrier des activités des membres du conseil – Janvier 2025
Autorisation de dépenses**

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier pour le mois de janvier 2025, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'information sur le tarif appliqué aux non-résidents pour l'accès au bain libre du Complexe aquatique;
- Demande de précision quant aux armes visées par le règlement 529 concernant les nuisances et pour prohiber le tir à la carabine et la chasse;
- Demande de précision concernant la ligne directrice relativement aux agrandissements lors du processus décisionnel du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre des demandes de plans d'implantations et d'intégrations architecturales;
- Demande d'information quant à la transaction intervenue relativement au 2081 à 2083, route Marie-Victorin;
- Demande de suivi quant au questionnement sur l'utilisation de fonds provenant de redevances de carrières et sablières pour pallier les inconvénients liés au transport des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- Demande de précision concernant les travaux d'amélioration effectués en 2024 aux étangs aérés;
- Demande d'information relativement à l'application d'innovations au niveau du traitement des eaux usées;
- Demande de précision sur l'impact de l'augmentation de la production de certaines entreprises du territoire sur la circulation.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 31.

Le maire,

*La directrice adjointe des Services
juridiques et greffière,*

Martin Dampousse

Mylène Rioux, OMA